



Politique Institutionnelle

Politique genre

Direction Générale Fédérale
2007



Politique Institutionnelle

Politique genre

- 1. NON-DISCRIMINATION ET PROTECTION DANS LE CADRE PROFESSIONNEL**
- 2. UNE DOUBLE INCLUSION DU GENRE ET DU HANDICAP, ET UNE ATTENTION PARTICULIÈRE PORTÉE AUX DISCRIMINATIONS ENVERS LES FEMMES HANDICAPÉES**
- 3. L'APPROCHE GENRE COMME CRITÈRE DE QUALITÉ DES PROJETS**



Dans toutes ses actions, Handicap International applique un principe éthique de référence : le principe de non-discrimination. C'est le sens même de l'engagement de l'association aux côtés des personnes en situation de handicap et pour l'égalité des chances.

L'association met en œuvre ses activités en se référant à l'égalité d'accès aux droits fondamentaux pour les hommes et les femmes, qui doivent pouvoir bénéficier pleinement et individuellement de leurs droits économiques, sociaux, culturels, civils et politiques.

Consciente que le phénomène de précarité affecte principalement les femmes, qui restent souvent en marge du développement, et constitue également un facteur de production de handicap qui accroît la vulnérabilité des femmes handicapées, l'association veille à améliorer la prise en compte du genre dans ses actions et d'une manière générale la valorisation équitable des qualités des femmes et des hommes dans toutes les activités de la vie.

L'association suit les principes suivants :

1.

Non-discrimination et protection dans le cadre professionnel

Selon le principe de non-discrimination, l'association veille à assurer une équité de traitement entre les hommes et les femmes.

Ainsi, dans son environnement de travail et dans sa gestion des ressources humaines, l'association s'assure de l'égalité professionnelle et salariale entre les sexes et de la pleine participation des hommes et des femmes à la vie de l'association. Elle encourage l'accès et le maintien des femmes aux postes de responsabilités dans le respect de la vie familiale (notamment en facilitant les congés maternité et parentaux, et les passages à temps partiel).

Les pratiques et les politiques sociales, salariales et de formation de l'association reflètent cet engagement en faveur de l'égalité homme/femme en vérifiant chaque année la répartition homme/femme dans l'ensemble du bilan social.

Enfin, dans un souci de protection, l'association assure un environnement de travail respectueux des femmes sur ses terrains d'intervention, et veille à ce que les postes et les conditions de travail des femmes soient aménagés en fonction des contextes culturels.

2.

Une double inclusion du genre et du handicap, et une attention particulière portée aux discriminations envers les femmes handicapées

De par son mandat, Handicap International agit et milite pour que les personnes en situation de handicap puissent bénéficier des mêmes droits que les hommes et les femmes non handicapés.

L'association s'attache par ailleurs à ce que l'identité sexuelle des hommes et des femmes handicapés auprès desquels elle travaille ne soit pas occultée par leur handicap.

En fonction des contextes, des cultures et des secteurs dans lesquels Handicap International intervient, l'association du handicap et du facteur genre peut être génératrice d'une double discrimination, principalement envers les femmes handicapées.

Handicap International s'intéresse donc aux politiques, aux pratiques et aux représentations du handicap, du féminin et du masculin pour mieux identifier les inégalités, réduire les vulnérabilités et lutter contre les discriminations.

3.

L'approche genre comme critère de qualité des projets

La prise en compte du genre renforce la qualité et l'impact des actions mises en œuvre : la volonté de changer le regard, faire évoluer les attitudes envers les personnes handicapées implique une compréhension fine de l'organisation sociale des communautés, y compris en matière de représentations des rôles dévolus aux hommes et aux femmes. Handicap International s'efforce de ce fait de prendre en compte les différences, les expériences, les préoccupations et les besoins spécifiques de chacun des deux sexes, de façon à ce que les projets mis en œuvre puissent bénéficier équitablement aux hommes et aux femmes.

L'approche genre constitue un moyen d'amélioration de l'impact du projet en utilisant le vecteur le plus pertinent au regard des besoins évalués.

En fonction des contextes, des volets spécifiques pour les femmes peuvent parfois être nécessaires pour réduire les inégalités hommes/femmes.

L'association entend généraliser l'utilisation des indicateurs hommes/femmes afin d'évaluer l'impact de ses actions sur la situation des hommes et des femmes et les relations homme-femme. Elle travaille en vue d'accroître les moyens et outils à disposition des équipes pour une meilleure prise en compte du facteur genre dans les activités (ressources documentaires, formation, etc.).



Handicap International condamne tous les abus et les violences fondés sur le genre.

Pour Handicap International, le respect et la protection des femmes se manifestent aussi bien dans la mise en œuvre opérationnelle que dans les comportements individuels, la communication et l'utilisation de l'image.

**Contact pour les questions relatives
à la mise en œuvre de cette politique :**

[genderpolicy@handicap-
international.org](mailto:genderpolicy@handicap-international.org)



Dans la même collection

- **PI** : Mission, champ d'action, principes d'intervention, charte et identité visuelle
- **PI 01** : Politique de protection de l'enfance (2007)
- **PI 03** : Protection des bénéficiaires contre l'exploitation et les abus sexuels (2011)
- **PI 04** : Politique et mécanisme de prévention et de lutte contre la corruption (2012)
- **PI 05** : Faire face au risque : la politique de sécurité (2012)



Photographie :

© Maksim Seth/Handicap International



Politique genre

Ce document présente la démarche de prise en compte du genre par Handicap International, au niveau de son cadre professionnel comme de ses projets, avec une attention particulière portée aux discriminations envers les femmes handicapées.

RÉSEAU HANDICAP INTERNATIONAL

FÉDÉRATION

14, avenue Berthelot
69361 Lyon Cedex 07
France
contact@handicap-international.org

ALLEMAGNE

Ganghofer Str. 19
80339 München
kontakt@handicap-international.de

BELGIQUE

67, rue de Spa
1000 Bruxelles
info@handicap.be

CANADA

1819, boulevard René-Lévesque Ouest
Bureau 401
Montréal (Québec) H3H 2P5
info@handicap-international.ca

ÉTATS-UNIS

6930 Carroll Avenue - Suite 240
Takoma Park, MD 20912
info@handicap-international.us

FRANCE

16, rue Étienne Rognon
69363 Lyon Cedex 07
info@handicap-international.fr

LUXEMBOURG

140, rue Adolphe-Fischer
1521 Luxembourg
contact@handicap-international.lu

ROYAUME-UNI

27 Broadwall
London SE1 9PL
info@hi-uk.org

SUISSE

Avenue de la Paix 11
1202 Genève
contact@handicap-international.ch

www.handicap-international.org